



Reglement du loyer bail locatif via compte bancaire d'une entrep

Par **Cendra_old**, le 16/11/2007 à 15:48

Bonjour,

Est-il legal d'effectuer le reglement du loyer d'habitation(bail locatif)via le chequier d'une entreprise simplement domiciliee a cette adresse d'habitation ?

[s]Info supplementaire :[/s]

Le locataire n'a demande aucune autorisation au bailleur pour domiciliation d'entreprise et, de plus, perçoit une APL.

Le bailleur doit-il accepter le reglement des loyers par le compte de l'entreprise ?
(sachant que le bailleur se doit de transmettre aux services des Allocations toute modification concernant la situation de son locataire)

Vous remerciant d'avance pour votre aide
Bien cordialement.